

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS
se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot

se paient d'avance

Annonces... 25 c la ligne
Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M. Laffite et Co, place de la
Bourse 3, sont seuls chargés
à Paris de recevoir les annon-
ces pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'ab-
onnement
un bon de poste.

l'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Tableau 2. Horaires de trains omnibus et poste mixte entre Cahors, Agen, Bordeaux, Périgueux, Rodez, Aurillac, Vierzon, Paris, Monsempren-Libos, Fumel, Soturac, Luzech, Parnac, Mercuès.

Cahors, le 2 Juillet 1874

La proclamation du maréchal de Mac-Mahon est considérée de plus en plus comme une vive protestation contre les minorités républicaines ou monarchiques, qui, sous des dehors plus ou moins habiles, sont hostiles au Septennat.

Maintenant, c'est aux 52 voix de l'extrême-droite, réduites dit-on à 40 depuis quelques jours, qu'il appartient de décider du sort de la France. Si elles s'abstiennent ou si elles repoussent toute organisation des pouvoirs du maréchal, il n'est pas douteux que la conséquence de cette abstention ou de cette opposition sera de faire adopter par une majorité de quelques suffrages la proclamation de la République.

Dieu veuille que la voix du maréchal Mac-Mahon, qui n'a pas été écoutée à Salzbourg, au mois d'octobre dernier, soit plus puissante cette fois. L'extrême droite a voté, le 20 novembre dernier, les sept ans du maréchal Mac-Mahon. Son honneur l'oblige à ne pas laisser le maréchal impuissant et désarmé. Si elle ne le comprend pas, elle encourt la plus grave responsabilité.

Encore quelques jours, et la France sera fixée sur le sort que les partis ardents lui réservent. Malheureusement, s'il faut s'en rapporter au Moniteur universel, les espérances ne devraient pas être fort grandes.

On lit dans ce journal :

D'après les renseignements qui nous parviennent, le comte de Chambord aurait, il y a quelques jours, donné comme instructions formelles à ses partisans de voter résolument contre les diverses propositions qui pourraient avoir pour effet d'organiser la République, sous quelque forme ou sous quelque nom

qu'on s'efforce de la dissimuler. L'hostilité de l'extrême droite contre l'organisation du septennat peut donc être considérée comme définitive.

Il faut noter également comme mauvais symptôme un article violent de l'Union, organe de M. le comte de Chambord, contre le maréchal Mac-Mahon. L'Union dit que l'Assemblée est maîtresse de modifier à son gré le pouvoir qu'elle a confié au maréchal, et de rétablir demain la monarchie. Ce n'est pas ainsi que le maréchal entend la loi du 20 novembre; ce n'est pas dans ce sens qu'elle a été discutée, expliquée, commentée et votée.

Un républicain conservateur de l'Assemblée, M. Jouin, a prononcé, dans la séance du 30 juin, un discours qui a obtenu les applaudissements répétés des socialistes et des radicaux les plus avancés. Il s'agissait de la durée du domicile pour être électeur dans les communes. La commission est d'avis que trois ans sont nécessaires; car pour être électeur, il faut être identifié avec les habitants de la commune où on a fixé nouvellement sa résidence.

Rien n'est plus absurde que cette accusation; car riches et pauvres s'établissent également dans d'autres communes que celles où ils sont nés. Mais il fallait à M. Jouin une occasion de produire au grand jour les sentiments qui l'animent. Si c'est là ce que pensent les républicains conservateurs, sauvons-nous bien vite de la République conservatrice.

Nous devons ajouter que les membres du centre gauche et quelques autres républicains étaient désolés du langage de M. Jouin. Cet appel aux haines, aux divisions et presque à la guerre sociale peut faire un grand mal à la proposition de M. Casimir Périer. Quand on demande la République en faisant le bon apôtre, les Jouin et compagnie se chargent d'ouvrir les yeux aux hommes trop confiants, et ils font le plus grand bien, sans paraître s'en douter, à la cause de l'Empire, qui a des procédés som-

maires et connus contre les prédications démagogiques.

MM. les radicaux et leurs amis sont les vrais propagateurs de l'idée impériale.

Les journaux contiennent de nombreux détails sur les recherches de la justice relativement au Comité central de l'Appel au peuple et sur les sous-comités départementaux ou locaux. Les uns affirment l'existence d'une vaste organisation, les autres la nient.

On lit dans le Français :

Il y a dans les documents publiés par les journaux impérialistes certaines déclarations assez curieuses, où l'on serait presque tenté de voir des aveux spontanés et partiels destinés à prévenir l'effet de certaines découvertes.

L'un des « perquisitionnés », M. Mansard, écrit à l'Ordre, une lettre où, tout en affectant de n'éprouver aucun embarras au sujet des documents saisis chez lui, il déclare cependant à tenir beaucoup à ce que l'opinion publique ne s'égare pas sur leur nature et leur portée. Puis il ajoute : « Parmi de nombreuses pièces de comptabilité et une grande quantité de lettres venant de tous les points de la France, et ayant trait à mes fonctions de syndic de la presse conservatrice de province, on a saisi cinq ou six brouillons de procès-verbaux d'un comité de comptabilité, présidé par M. Rouher. L'existence de ce comité, destiné à recueillir et à gérer les fonds résultant des sacrifices communs que s'imposent les partisans de l'Appel au peuple, remonte à près de trois ans et n'est d'ailleurs un secret pour personne. M. Thiers le connaissait, M. le duc de Broglie n'a pas pu l'ignorer; il se réunit deux fois par semaine chez M. Rouher et les membres qui le composent s'y rendent sans qu'aucun d'eux ait jamais eu la pensée de se cacher. En tête de chacun de ces procès-verbaux figurent les noms des membres assistant aux séances. C'est ainsi qu'on y pourra lire ceux de MM. le duc de Padoue, le duc de Cambacères, le comte de Casabianca, le général comte de Palikao, le baron Eschassériaux, Pinard, Henri Chevreau, Levert, Gavini, Grandperret, Piétri, etc. »

Nous laissons aux tribunaux le soin d'établir le vrai caractère de ce comité, et au besoin de compléter les renseignements de M. Mansard. Nous nous bornerons à une seule réflexion. Croit-on que si M. Rouher, à la séance du 9 juin, où il a déclaré sur l'honneur, qu'il n'existait aucun comité central de l'Appel au peuple, eût ajouté que cependant il présidait deux fois par semaine un comité chargé de recueillir et de gérer les fonds résultant des sacrifices communs que s'imposent les partis de l'appel au peuple, et que ce comité se composait des personnages les plus considérables du parti bonapartiste, cela n'eût pas paru un commentaire au moins singulier de ses dénégations ?

Mentionnons un sieur de Rabot, un autre perquisitionné, qui écrit toujours à l'Ordre qu'on a saisi chez lui « des listes contenant les noms de huit ou neuf cents électeurs du quinzième arrondissement dévoués à l'appel au peuple et devant se former, aux élections, en comités électoraux. »

Mais voici une déclaration plus surprenante encore : c'est celle du sieur Laviarde, propriétaire à Reims, de passage à Paris. Il annonce qu'on a saisi chez lui « une liste d'environ 250 noms composés de républicains, d'orléanistes, de légitimistes et de

Et il ajoute : « Cette liste, composée par moi dans le but de dérouter complètement la police en cas de perquisition (que du reste j'attendais étonner et confondre les gens chargés de faire l'enquête. » Quel est donc ce personnage qui vient de Reims à Paris en emportant avec lui des « listes », et qui surtout éprouve le besoin de « dérouter la police ». Avez-vous jamais vu qu'un honnête homme ne s'occupant que de choses innocentes ait eu intérêt à « dérouter » les gendarmes ?

Mais, nous le répétons, ce n'est pas à nous à faire l'enquête, et si nous avons cité ces diverses déclarations, c'est que les journaux bonapartistes avaient jugé eux-mêmes convenable de les livrer au public.

Le Pays n'est aucunement inquiet des recherches de la justice. Il s'exprime ainsi :

Les perquisitions et les saisies continuent; seulement nous avons la satisfaction d'apprendre que le parti impérialiste n'est plus seul à les subir. Il paraît que la justice est descendue également dans quelques officines royalistes et républicaines.

Quoique de pareilles mesures soient loin d'être agréables, nous devons avouer qu'elles ne suffisent pas encore pour nous donner les apparences du martyre.

Que dire de la conspiration bonapartiste tant criée sur les toits ?

Pour notre compte, nous ne la connaissons pas et nous la nions formellement.

Si donc le gouvernement est à même de nous renseigner à ce sujet, il nous fera un sensible plaisir.

Toute conspiration, d'où qu'elle vienne, doit être impitoyablement frappée.

On a fait des descentes chez les impérialistes, chez les légitimistes et les républicains, chez ces deux derniers, un peu pour la forme, c'est vrai; mais il importe que les résultats en soient proclamés au grand jour.

Il ne faut pas confondre l'expression vive et ardente de nos affections politiques avec ce qu'on voudrait faire passer pour une conspiration.

Non ! nous n'avons pas le droit de conspirer, c'est-à-dire de hâter d'un seul jour la réalisation de nos espérances, avant que la dernière heure du septennat ait sonné.

Mais oui, nous avons le droit de conserver dans notre cœur l'idée d'un triomphe prochain et de faire tout ce qui peut l'assurer pour le temps où le septennat sera légalement expiré.

A la condition que nos efforts, que notre propagande, ne visent pas le moment présent et aillent aux limites que la loi nous accorde, personne n'a rien à dire.

Si donc on peut prouver que les circulaires, que les photographies, que toutes les correspondances, que tout ce qui a été saisi, s'applique à l'organisation d'un projet de restauration immédiate, qu'on nous frappe sans pitié, car nous ne serions que des émeutiers.

Seulement, qu'on nous laisse tranquilles, dans le cas où nous ne ferions que nous entretenir en vue d'être prêts lorsque le pouvoir deviendra vacant !

A coté des divers incidents de l'enquête il faut placer un entretien curieux de M. Rouher. Un correspondant du Daily Telegraph adresse à ce journal le compte-rendu ou plutôt la reproduction d'une conversation qu'il a eue avec l'ancien ministre de l'Empire, et à laquelle le



progrès des idées bonapartistes en France, — c'est le correspondant qui parle, — donne une importance exceptionnelle. La *Liberté*, qui reproduit au long ce document, ne l'accompagne d'aucun commentaire. Il s'en passe aisément d'ailleurs et ne fait qu'apporter une preuve considérable de plus de la confiance inébranlable des impérialistes dans la réussite de leur cause, confiance telle qu'ils arrangent l'avenir pour le mieux, et s'expriment comme s'ils tenaient déjà le pouvoir.

On lit à ce sujet dans le *Journal de Paris* :

Dans la conversation qui nous occupe, ou plutôt dans le discours adressé par M. Rouher au correspondant du *Daily Telegraph*, tous les titres de l'Empire au gouvernement de la France sont passés en revue, et le programme politique est établi comme si déjà la restauration était accomplie. D'ailleurs, les différentes objections invoquées contre l'avènement de Napoléon IV tombent d'elles-mêmes.

La défaveur de l'Europe, elle n'existe pas, et c'est là une raison dont on abuse bien à tort contre l'Empire. L'année dernière, quand la question se posa, quelques puissances se montrèrent favorables au comte de Chambord; mais depuis lors, on a bien eu le temps de réfléchir, et les complications qui devaient fatalement résulter de cette restauration, ont ouvert les yeux des plus aveugles et poussé dans le camp bonapartiste l'Italie qui doit de la reconnaissance à l'Empire, et la Prusse qui lui en doit bien davantage.

Mais ce n'est pas à dire pour cela que l'on doive bannir de la nation toute idée de revanche. Non! le souverain qui se permettrait une aussi grande erreur perdrait son temps et sa peine; cependant, ce qui doit le préoccuper avant tout ce sont les moyens d'assurer à la France de longues années de paix, de travail et de prospérité.

Quand le second Empire vint au monde, il n'avait pas d'autre programme; il s'est légèrement trompé dans l'application, et quatre guerres en dix-huit années, sans compter l'expédition de Chine, ont lourdement démontré toute inanité de ces grandes promesses. M. Rouher, heureusement, s'il est prolix, n'est pas moins perspicace, et il voit déjà surgir, du côté de l'Orient, quelques complications dont un gouvernement habile et fort saurait assurément tirer parti. Or, ce rôle appartient à l'Empire; les autres gouvernements, ceux qui font concurrence à l'Empire, comme celui qui existe, n'ont même pas le droit de regarder en Orient. Ce serait empiéter sur les prérogatives de Napoléon IV.

Après cela vient un maître coup de griffe à l'adresse du prince Napoléon, singulièrement malmené, depuis quelque temps, par les fidèles de la branche aînée, et dont l'âge, c'est du moins ce qu'espère M. Rouher, finira par modérer la fougue et les passions. Son alliance avec la maison de Savoie n'a rien qui puisse inquiéter d'ailleurs. L'Italie a bien assez à faire chez elle, sans s'occuper outre mesure de ce qui se passe chez ses voisins. En Prusse, c'est la même chose, et les deux cours de Rome et de Berlin ne peuvent désirer actuellement qu'une chose, c'est de voir établi en France, un gouvernement fort qui leur donne des garanties et mette l'Europe à l'abri des contre-coups qui résultent des agitations françaises.

C'est là, on le voit, le point culminant de la conversation. Du moment que les puissances étrangères souhaitent à la France ce gouvernement fort qu'elle désire elle-même, il ne faut pas chercher loin pour le trouver. C'est M. Rouher lui-même qui tient la clef; un mot seulement et la porte est ouverte, l'Empire est restauré, et Napoléon IV entre en possession de son héritage pour le bien de son pays et pour la sécurité de l'Europe.

Quant aux menaces de représailles et de proscriptions que l'on se plaît à répandre, dans un but facile à saisir, il ne faut pas y attacher la moindre importance. L'Empire est grand et M. Rouher est son prophète. Non-seulement les coupables de tiédeur trouveront grâce devant lui, mais il saura se montrer magnanime à l'égard de ses ennemis les plus acharnés. La terre d'exil ne s'ouvrira plus pour personne; ceux qui prétendent le contraire sont des calomnieux à gages dont le jeu est percé à jour. Au contraire, tous les convives de bonne volonté auront place à table; le couvert sera mis pour tous les talents ralliés à l'Empire, c'est-à-dire à la France. L'Empire ne sera et ne veut être qu'une grande église accessible à tous, à toutes les volontés comme à toutes les conversions, une église grande comme la place de la Concorde et digne d'en porter le nom.

Cet entretien, commencé d'une façon quasi sérieuse se termine, ou à peu près, sur ce médiocre calembour, il a pu plaire aux lecteurs désintéressés du *Daily-Télégraph*; pour nous, il nous apprend ce que nous savions déjà, à savoir que les impérialistes comme M. Rouher sont plus riches d'imagination que de modestie, et savent toujours promettre ce qu'ils sont certains de ne jamais pouvoir tenir.

Revue des Journaux

Figaro.

Rappelons quelle est la situation du Maréchal, quelle est la situation de l'Assemblée :

Voici un soldat que l'on va chercher en un jour d'épouvante, et à qui on demande, à genoux, d'empêcher la France de périr. Il sacrifie son repos, il sacrifie sa gloire, il oublie tout, pour sauver un peuple tombé en décomposition révolutionnaire.

Trois mois après, les mêmes hommes reviennent lui dire : Nous croyons maintenant pouvoir nous passer de vous. Notre roi se met en route; préparez-vous à lui céder la place.

— De grand cœur, répond le soldat. Ne tenez aucun compte de moi, et ne cherchez jamais que le bien du pays.

Quelques jours plus tard, on revient de nouveau : — Notre roi s'est arrêté à moitié chemin... il s'était trompé, restez donc; car, sans vous, nous sommes absolument perdus !...

— La tâche est lourde, répond cet homme sans ambition; mais, je suis prêt pour toutes les épreuves, pour tous les sacrifices.

Il n'a pas prononcé ces paroles qu'on se ravise encore : — Le roi voudrait se remettre en route; il ne sait pas encore bien quel chemin il doit prendre... mais nous venons vous prévenir d'avoir à céder la place.

— Je le voudrais... répond cette fois le soldat; mais vous m'avez forcé d'accepter le pouvoir pour sept ans; je respecte trop vos ordres souverains, je me respecte trop moi-même, pour vous écouter aujourd'hui.

Alors l'indignation n'a pas de bornes !

— Comment, vous, Maréchal de France, vous, Chef suprême de l'Etat, que deux fois nous avons été chercher en des jours de péril, vous refusez d'être un pis-aller pour les hommes de parti? Mais, c'est un scandale! c'est une indignité !...

Et, de plus, que nous révèle-t-on aujourd'hui? Vous auriez osé dire que, si on arrachait le drapeau tricolore à l'armée, les chas-sepots partiraient d'eux-mêmes ?...

— Il est vrai. Chargé par vous du maintien de l'ordre et de la discipline, j'ai cru de mon devoir de vous avertir, pour empêcher une effroyable guerre civile.

— Et qu'importait la guerre civile? Il fallait nous laisser tenter l'aventure, risquer la partie! Puisque c'est ainsi, nous voterons contre vous; nous écarterons toute proposition *quelque mesurée qu'elle soit*; et nous refuserons absolument notre concours à tout ce que vous voudrez organiser.

— Et nous, disent à leur tour les bonapartistes, nous voterons contre votre constitution, contre votre deuxième chambre, contre votre loi électorale, pour vous forcer à la dissolution et à l'appel au peuple.

— Et nous, disent les républicains, nous voterons pour vous, pour votre constitution, pour votre république, mais, si nous vous embrassons, c'est pour mieux vous étouffer !...

Et alors, devant cette démente, devant cette furie, les honnêtes gens se sont regardés avec épouvante et se sont dit : Sommes-nous donc perdus ?... Et cette fois, l'excès du péril raïmant les plus timides, en quelques jours, sans s'entendre, ils se sont rencontrés sur le seul terrain légal et ferme qui nous reste aujourd'hui.

Les partis menacent ! Ils oublient qu'ils ne peuvent plus menacer. L'Assemblée qui était souveraine, a créé un gouvernement : le Septennat. Jusqu'au terme de ce Septennat, elle ne peut rien, car on ne constitue pas deux fois.

Vous parlez d'appel au peuple, hommes de partis !...

Tant que le Maréchal est au Pouvoir, l'appel au peuple est impossible. L'Assemblée, qui a constitué irrévocablement un gouvernement, ne peut plus donner à la nation le pouvoir d'en donner un autre. Elle s'est liée elle-même; et il est vrai de dire qu'elle se trouve paralysée par l'exercice même qu'elle a fait de sa souveraineté.

Vous parlez de dissolution !... Si jamais l'Assemblée votait la dissolution avant les lois constitutionnelles, ce serait simplement voter la dictature.

Nous n'avons pas de loi sur le suffrage universel. Celle qui existe ayant été décrétée par des aventuriers sans mandat et sans droit, si l'Assemblée se disperse avant d'avoir rien organisé, elle force le Maréchal à devenir dictateur malgré lui, et à nous sauver malgré nous !

Donc, vous vous trompez : il n'est plus en

voire pouvoir de faire à la France le mal que vous voudriez ! Quel que soit votre délire, l'œuvre que vous avez créée en un jour de raison, vous survit et vous arrête malgré vous ! C'est fini; nous avons en France un gouvernement légal, un gouvernement de salut public, proclamé par une Assemblée souveraine !...

Voilà l'idée qui se répand, qui gagne... voilà les discours qu'on entend de toutes parts, et voilà, il faut bien le dire, ce qui a fait de la revue un événement considérable !

Ce n'était pas une revue, ce n'était pas une parade, ce n'était pas un défilé... c'était tout ce qui reste de la France, tout ce qui survit de nos divisions et de nos forfaits, qui se présentait aux acclamations de 500 mille hommes.

Appuyé sur cette magnifique armée, investi d'un pouvoir souverain, le Maréchal est apparu à tous comme la gloire et la loi; le patriotisme et le droit; l'abnégation et la force.

Et les drapeaux s'inclinaient devant lui.

Pauvres drapeaux, dont les frères sont captifs à Berlin ! glorieux vaincus, dont les couleurs sont pour la malheureuse Alsace l'emblème de la patrie perdue ! Drapeaux, qui ont eu à lutter contre le drapeau prussien et le drapeau rouge, avec quelle fierté et quel amour ils s'inclinaient devant le héros de Reichshoffen ! Et avec quelle émotion la foule voyait briller leurs couleurs devant celui qui ayant tout sacrifié de sa gloire, n'a pas voulu les sacrifier sur un ordre venu de l'étranger.

Presse.

Au milieu des inquiétudes et des tristesses de l'heure présente, nous sommes heureux de reporter notre pensée sur une discussion qui a eu lieu à l'Assemblée à l'occasion du projet de loi relatif aux récompenses destinées aux exposants français de Vienne.

Les débats ont révélé une vérité bien consolante, à savoir qu'au lendemain de nos désastres, notre industrie et nos beaux-arts étaient en mesure de lutter avec avantage contre la concurrence étrangère. M. Cézanne a rappelé notamment avec à-propos que le plus grand nombre des médailles dévolues à la section des beaux-arts a été donnée à la France. En ce qui concerne les travaux publics, la proportion a été plus forte encore. La France a obtenu un peu plus du quart du nombre total des récompenses accordées aux nations civilisées.

Ce triomphe était inattendu. Notre amour-propre national qu'on nous a si souvent reproché, quelquefois à tort, n'avait pas osé prétendre à un succès aussi éclatant. Beaucoup d'exposants se défilèrent d'eux-mêmes. Le temps leur manquait. Quelques-uns n'avaient pas été en mesure de faire fonctionner à nouveau un outillage demeuré inoccupé pendant nos longues épreuves. On se serait contenté de conquérir un rang honorable, et voici que le suffrage impartial du jury le plus compétent de l'univers est venu déclarer que la France, loin d'être déchue de son rang, avait acquis des titres nouveaux à l'admiration du monde entier.

Ces résultats exceptionnels appelaient des récompenses exceptionnelles. L'Assemblée l'a sagement compris.

Patrie.

Le sieur Ferrand, ex-fournisseur du gouvernement du 4 septembre, l'un des fondateurs de la *République française*, vient d'être condamné par la cour d'appel de Paris pour détournement de fonds appartenant à l'Etat.

En première instance, le sieur Ferrand avait été condamné à trois ans de prison, à l'amende et à 109,453 fr. de restitution à l'Etat.

La cour a maintenu contre Ferrand la prison et l'amende, puis elle a porté à 283,000 fr. la somme que ce condamné doit restituer. En outre, elle l'a déclaré solidaire des restitutions que doivent faire d'autres fournisseurs compris dans ce même procès : 35,371 fr. par la veuve Lebarrayer, 72,383 par Lemoine, 60,000 fr. par Delaville; plus aux intérêts des sommes détournées; plus, à une part des dépenses.

Emprisonnement, amendes, restitution, dépens. L'œuvre de justice est complète, et la conscience publique y applaudira.

Pendant que la France était frappée des plus graves revers militaires, à un moment où tout le monde aurait juré qu'une révolution serait impossible tant elle serait odieuse et criminelle devant l'ennemi, il surgit tout à coup un groupe d'hommes dont le cri de : *Vive la République!* répondit au cri de victoire des Allemands!

Le triomphe de ceux-ci décida le succès de

autres, et la double invasion s'accomplit à la fois. La République du 4 septembre et les armées allemandes se répandirent sur le pays conterné.

La curée fut âpre et rapide. Chacun arracha un lambeau; les hommes à casques pointus brûlèrent des maisons et enlevèrent matelas et pendoles, mais du moins ils se battaient et se faisaient tuer.

Les gouvernants du 4 septembre ne se battaient pas, ne se faisaient pas tuer, mais ils maniaient des millions; ils envoyaient à mort des hommes mal armés, mal vêtus, mal nourris, tandis qu'eux-mêmes se prélassaient dans les fonctions de toutes sortes. On vit même des municipalités rouges, violant la loi, s'attribuer des indemnités, des appointements. Tous ces gens-là disputaient aux Prussiens l'argent de la France.

Pourtant, derrière ce premier banc de républicains officiels et rongeur le budget, arriva une seconde légion : celle des fournisseurs véreux qui vendaient les semelles de carton, les étoffes illusoire, les fusils ne partant pas, ou qui détournaient les fonds du Trésor. La République ne pouvait pas avoir des panaches, des galons, des écharpes, des épaulettes pour tout le monde; mais elle se fit des fournitures aux amis du second degré. On sait à quelle catégorie appartient le sieur Emile Ferrand, dont la cour d'appel de Paris vient de régler les comptes et de récompenser les opérations trop savantes.

Ajoutons que le sieur Emile Ferrand n'était point dépourvu de certaines qualités. D'abord, il était prévoyant, et, comme le doux ténor de la *Dame Blanche*, « il a acheté un château sur ses économies. » En second lieu, il n'est point ingrat. Se souvenant qu'il devait sa fortune à cette bonne République du 4 septembre qui l'avait pris pour fournisseur, il a voulu contribuer à perpétuer en France un régime à la faveur duquel on s'arrondit si bien, et il s'est inscrit — pour 7,000 fr. — parmi les fondateurs de la *République française*.

Le condamné Emile Ferrand a eu déjà une humiliation à laquelle il a dû être sensible. Il a lu dans ce même journal, dans cette *République française* dont il est l'un des fondateurs — 7,000 fr. — des explications très minutieuses destinées à lui faire entendre qu'on ne le connaît plus. *Nescio vos!* Il a vu expliquer que M. Gambetta est allé à 20 lieues de Lesnevar, en voyageant vers Brest, mais jamais à Lesnevar; or Lesnevar, c'est ce château que le sieur Ferrand a acheté « de ses économies. »

Renié par ceux qui l'ont protégé, abandonné par la feuille radicale où il a versé de l'argent mal acquis, méconnu par ses amis du 4 septembre, condamné par les juges, ce sieur Ferrand a ce qu'il a mérité.

Gazette de France.

Il est facile, par la tournure que prennent les discussions, dans la commission des lois constitutionnelles, de prévoir que la proposition Casimir Périer sera repoussée par la majorité. On s'arrêtera à une affirmation de la loi du 20 novembre, et l'on écartera toutes les propositions qui en altéreraient les principes et les effets. C'est l'avis général.

Maintenant, une conclusion de cette nature sera-t-elle accueillie favorablement par l'Assemblée? C'est ce que, dans l'état de division, d'émission des groupes parlementaires, il est fort difficile de prévoir.

Les gauches disent très haut que si la proposition Casimir Périer est repoussée, on demandera la dissolution, qu'on espère obtenir, dans un bref délai, grâce à l'appoint des bonapartistes.

C'est à l'aide de cette menace qu'on espère décider les hésitants. Mais ceux-ci ne semblent pas convaincus.

Informations

A la revue de dimanche, de nombreux cris de : *Vive Mac-Mahon!* ont salué le chef de l'Etat, à l'arrivée et au départ. On n'a pas entendu un seul cri de : *Vive la République!* L'immense assistance qui occupait les tribunes ou qui se déroulait dans la plaine avait oublié la politique; elle était tout entière à la satisfaction de voir notre armée, — la seule force organisée qui nous reste, — se reconstituer avec cette rapidité et cet élan.

Chacune des grandes revues de ces trois dernières années accuse un progrès dans la discipline et dans la tenue.

(Soléil).



M. Magne ne dissimule pas sa mauvaise humeur contre la commission du budget. Il annonce son intention de donner sa démission, s'il ne parvient pas à faire voter un demi-décime sur les contributions indirectes pour équilibrer le budget.

On lit dans le Journal de Paris :

M. le comte de Paris, depuis plusieurs années, préparait une Histoire de la guerre civile des Etats-Unis. On sait qu'il a pris part à cette guerre, avec son frère, M. le duc de Chartres, en qualité de volontaire dans l'armée du Potomac.

Plusieurs journaux étrangers ont répété, en la commentant d'une façon fort malveillante pour la France, une nouvelle donnée avec bienveillance pour nous par l'Evening Standard. Cette nouvelle avait trait à de prétendues réclamations adressées par le gouvernement allemand au gouvernement français au sujet du projet de loi sur les fortifications de l'Est déposé récemment sur le bureau de l'Assemblée.

Il n'y a absolument rien de fondé dans ce bruit. Le cabinet de Berlin ne pouvait pas songer et n'a jamais songé à contester à la France le droit d'essayer de fermer l'immense ouverture béante de sa frontière de l'Est.

La mort du maréchal Concha est un très-gros événement dans les affaires d'Espagne. C'est à la bataille de Muro, à trois kilomètres d'Estella, que le maréchal a été tué. Le gouvernement de Madrid perd là un chef habile, énergique, expérimenté, et surtout — ce qui est rare, disons même introuvable chez les généraux d'Espagne, filant la guerre plutôt qu'ils ne la font — doué d'une rapidité d'exécution égale à celle du coup-d'œil.

On considérait ce vaillant soldat comme le chef du parti Alphonsiste; aussi sa mort est considérée comme un grand avantage pour le maréchal Serrano qui se sentait très-compromis.

La conséquence de la mort du maréchal Concha a été une grande victoire des carlistes, ainsi que nous l'avons annoncé avant-hier.

Le télégraphe a signalé deux importants discours prononcés par MM. Disraeli et par lord Derby au banquet de la Société des tailleurs.

Lord Derby, répondant à un toast, a dit que l'aspect général de l'Europe présentait une tendance de plus en plus calme. L'Angleterre fera tout son possible pour encourager cette tendance.

Le premier devoir d'un ministre anglais, a ajouté lord Derby, est de maintenir la paix de l'Angleterre, mais le second est de maintenir la paix de l'Europe.

M. Abel Neveu, auteur d'une brochure bonapartiste intitulée : La Haute-Vienne à Chislehurst, auteur précédemment d'une lettre d'injures contre celui qu'il appelait LE TRAITRE DE SEDAN, ne renie pas la paternité de cette lettre; seulement il déclare l'avoir écrite dans un accès de fièvre chaude compliqué de petite vérole.

Nous ne ferons qu'une seule observation. Il nous semble, sauf meilleur avis, que les populations de la Haute-Vienne ne doivent pas accorder une grande autorité à l'opinion d'un homme qui est sujet à d'aussi malheureux accès de fièvre chaude.

Toutes les fois qu'il écrit, on est en droit de lui demander : Est-ce vous qui parlez, ou bien si c'est votre fièvre? Vous croyez être allé à Chislehurst; vous croyez avoir vu le prince impérial et lui avoir parlé; mais qui sait si tout

cela n'est pas du délire causé par un accès de fièvre chaude? Soignez-vous, mon cher compatriote, avant de songer à guérir la France!

(Soleil).

Chronique locale

et méridionale.

D'après des renseignements puisés à bonne source, la distribution des prix, des lycées et collèges de province, aura très-probablement lieu le 7 ou le 8 août.

Le ministre des travaux publics a été saisi par la commission du budget d'un projet qui consisterait à réduire la largeur des routes nationales.

Par suite de la création des voies ferrées et de l'augmentation du nombre des canaux, la circulation est devenue beaucoup moins active sur ces routes surtout dans les parties qui n'avoisinent pas les villes.

Non-seulement, la mesure proposée réduirait les frais d'entretien, mais encore l'Etat pourrait aliéner les terrains retranchés et les livrer à l'agriculture. Ce sont là des avantages qu'il est difficile méconnaître.

M. le ministre de la guerre vient d'autoriser, comme chaque année, les chefs de corps à mettre des soldats à la disposition des cultivateurs pour les travaux de la moisson, lorsque le nombre des ouvriers est insuffisant.

En conséquence, des ordres sont donnés pour qu'il soit fait droit par les chefs de corps, dans les limites tracées par les nécessités du service, aux demandes qui leur seront adressées par l'intermédiaire du préfet ou des sous-préfets.

On a distribué à l'Assemblée un projet de loi présenté par le général de Cisse sur la conscription des chevaux. D'après les dispositions de ce projet, le recensement de chevaux, juments et muets âgés de six ans et au-dessus aura lieu du 1er au 15 janvier dans chaque commune, par les soins du maire.

Les propriétaires devront lui faire connaître les changements survenus dans leurs écuries dès qu'ils se produiront.

FOIRE DE CAHORS DU 1er JUILLET.

La foire n'a rien valu à cause des moissons. 50 paires de bœufs, 200 brebis ou moutons, 50 petits cochons, ont été amenés sur les champs de foire. Presque rien n'a été vendu.

Marché au grains, 250 hectolitres de blé, ont été mis en vente, 222 hectolitres ont été vendus, avec une moyenne de 28 fr. 70 c. l'hectolitre.

Le maïs, à raison de 20 fr. 40 l'hectolitre. Pas de vols, ni d'accidents à signaler, grande baisse sur le blé.

FOIRE DE MONTECU DU 30 JUIN.

Cette foire a été nulle en affaires. Pas de bœufs d'attelage; une assez grande quantité de veaux avaient été mis en vente, ils ont atteint le prix de 0 fr. 80 c. le kilo (poids vif); les moutons gras, 1 fr. 75 c. le kilo; les cochons, 50 fr. les 50 kilos.

A la halle, le blé s'est vendu 30 fr. l'hectolitre.

Les cultivateurs, occupés à la moisson, n'avaient pas pu se rendre à cette foire qui, par décision de l'autorité municipale, a été renvoyée au samedi, 11 du courant.

ORAGE DU 21 JUIN.

La plus grande partie du canton de Montcuq a été épargnée par l'orage du 21 juin et la pluie qu'est tombée ce jour-là sur nos champs a été un bienfait pour nos maïs et nos prés, qui étaient brûlés par les chaleurs trop vives du commencement du mois de mai. Mais cependant plusieurs communes du canton ont dû payer leur tribut à ce terrible fléau. Les communes de St-Matré, Fargues, le Boulvé ont été atteintes par la grêle et la ravine. Le Boulvé notamment a souffert de la ravine, et sur certains points le mal est irréparable; dans la paroisse de Ségos, dans cette commune, on cite plusieurs propriétés

complètement détruites. Les pontceaux ont été enlevés; le chemin d'intérêt commun n° 28 n'existe plus sur certains points et le beau pont de Grézels, situé à l'entrée du village de ce nom, a été emporté par la violence des eaux que lui envoyaient les ruisseaux de St-Matré et du Boulvé.

On lit dans le Moniteur vinicole :

Aujourd'hui, l'ennemi à redouter, à combattre et à vaincre, c'est l'immonde phylloxera. Ses progrès et ses ravages dans le département de l'Hérault sont effrayants.

De beaux et grands vignobles, nous écrit-on, où l'on signalait seulement, il y a un an, quelques rares taches, conservent à peine, à l'heure présente, quelques traces de végétation. Le fléau atteignait l'Hermitage en 1872, Côte-Rôtie en 1873; le voici en Beaujolais.

Le Moniteur vinicole, rendant compte du prix des vins qui sont en hausse à Paris et en baisse dans une partie du midi, présente la réflexion suivante :

Dans l'Aude, la baisse prend le caractère d'une véritable panique. On sait la qualité des vins de ce vignoble; eh bien! leurs prix tombent au-dessous des prix des vins de l'Hérault d'une moindre valeur. Pourquoi? un de nos correspondants nous l'a écrit. Beaucoup de viticulteurs de l'Hérault savent qu'ils vendrangeront, en 1874, pour la dernière fois, et ils veulent tirer bon parti de cette récolte dernière, nous ne pouvons, hélas! que les plaindre.

BACCALURÉAT ÈS-SCIENCES.

La prochaine session du baccalauréat ès-sciences s'ouvrira à Toulouse, le lundi 20 juillet.

Des sessions particulières pour le baccalauréat ès-sciences se tiendront à Cahors, à Rodez et à Tarbes, aux époques ci-après :

- 1° A Cahors, le lundi 17 août;
2° A Rodez, le vendredi 21 août;
3° A Tarbes, le jeudi 27 août.

Les aspirants au baccalauréat ès-sciences devront se faire inscrire du 1er au 15 juillet inclusivement. Aucune inscription ne sera reçue après le 15 juillet, sauf à Cahors, Rodez et Tarbes, où les inscriptions seront admises jusqu'au 25 juillet. Ceux de ces candidats qui sont déjà bacheliers ès-lettres formeront des séries séparées.

Les inscriptions seront reçues : 1° Dans les bureaux du Secrétariat des Facultés, pour les candidats qui voudront subir l'examen à Toulouse;

2° Dans les bureaux des inspecteurs d'Académie siégeant à Cahors, à Rodez et à Tarbes, pour les candidats qui voudront subir l'examen dans l'une ou l'autre de ces trois villes.

Les pièces à produire pour l'inscription sont : 1° L'acte de naissance du candidat dûment légalisé, constatant qu'il est âgé de 16 ans accomplis au moment de l'examen;

2° La demande d'admission aux épreuves, écrite en entier de la main du candidat, avec le consentement légalisé du père ou du tuteur en cas de minorité.

La signature apposée à la demande du candidat, majeur ou mineur, devra être légalisée par le maire de la commune où il réside.

Le montant des droits d'examen, de certificat d'aptitude et de diplôme, (100 fr. 25 c.) devra être joint à l'envoi de ces pièces, pour les candidats qui se présenteront à Toulouse.

Pour les candidats qui se présenteront à Cahors, à Rodez ou à Tarbes, la consignation de ces droits ne se fera qu'au moment de l'examen, entre les mains du secrétaire agent comptable des Facultés.

EXAMENS DE LICENCE.

Les examens de la licence ès-sciences commenceront le lundi 13 juillet.

Pour la chronique locale, A. Layton.

Dernières nouvelles

On lit dans le Journal des Débats :

La sous-commission des lois constitutionnelles a tenu mardi deux séances. Elle a entendu plusieurs auteurs de projet, notamment MM. Lambert de Sainte-Croix et Wallon.

On pense que dès le lendemain, mercredi, la sous-commission sera en mesure de présenter un

rapport suivi d'une résolution sur laquelle la commission générale aura à statuer.

On assure que la sous-commission, ainsi qu'on devait s'y attendre, adopte purement et simplement comme base de son travail la loi du 20 novembre, c'est-à-dire le Septennat personnel.

Une lettre d'hier soir, que nous recevons de Versailles, nous annonce qu'effectivement la commission générale s'est réunie dans la journée. La séance a été des plus graves et des plus orageuses. Les contradictions sont devenues tellement tranchées que les commissaires ont promis le silence le plus absolu sur les délibérations. Tout ce qu'on peut dire, c'est que le titre de Président de la République a été l'objet des plus vives contestations.

Ce n'est pas, paraît-il, à la légère que le maréchal de Mac-Mahon a fait allusion aux rapports qu'il avait reçus des généraux commandant les corps d'armée sur l'esprit de leurs officiers et de leurs soldats. La revue a été, dit-on, pour le Maréchal, l'objet d'une véritable information sur les dispositions des différents corps, et il en est résulté pour lui la certitude que les sentiments de l'armée entière étaient conformes à ce que peuvent désirer les hommes qui placent l'intérêt du pays avant celui des partis. Les officiers travaillent plus et d'une manière beaucoup plus générale qu'ils ne faisaient autrefois; et, tout entiers aux occupations et à l'accomplissement des devoirs professionnels, ils ne trouvent plus de loisirs pour se livrer à de vaines et dangereuses dissertations sur la politique. Le maréchal, d'ailleurs, est personnellement estimé de toute l'armée; et le pouvoir délégué par l'Assemblée, le 20 novembre, est entre des mains dans lesquelles il ne sera troublé par aucune entreprise des partis.

(Français).

Dépêche Télégraphique

Service spécial du Journal du Lot.

Versailles, 2 juillet 10 h. 30 matin.

Malgré l'engagement de garder le silence pris par les membres de la commission des lois constitutionnelles, le Journal des Débats contient l'analyse du projet de constitution, rédigé par la sous-commission de Ventavon, Daru et Mercier-Lacombe, et soumis hier à la commission elle-même.

Voici le résumé: Titre de Président de la République maintenu; ministres seuls responsables; création d'un Sénat nommé, partie par le Président, partie par l'élection; droit de dissolution de la chambre des députés donné au Président. A l'expiration des pouvoirs présidentiels, pour quelque cause que ce soit, les chambres réunies statueront sur la forme et le choix du gouvernement.

Une très-vive altercation dans la commission a eu lieu entre M. Lucien Brun, représentant direct du comte de Chambord et de M. de Kerdrel, l'un des principaux chefs de la majorité modérée de la droite. M. de Kerdrel a constaté l'impossibilité de Henri V, et a reproché à l'extrême-droite de mettre des obstacles incessants à l'organisation des pouvoirs du maréchal Mac-Mahon.

Le maintien du titre de Président de la République a été prononcé par quinze voix contre neuf.

On dit que le comte de Chambord aurait autorisé ses amis à voter le septennat personnel du maréchal Mac-Mahon.

Confirmation de cette nouvelle est nécessaire. L'Union dément le bruit de l'entrevue du comte de Chambord et de Lucien Brun.

Bourse de Paris.

Paris, 2 juillet 1874

Table with 2 columns: Rente 3 p. %, 4 1/2 p. %, 5 p. % and corresponding values: 59,75, 86,70, 96,00



Annonces

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

**REVALESCIERE**

Vingt-sept ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure n° 65,311. Vervant, le 28 mars 1866. Monsieur, — Dieu soit béni! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'un horrible dyspepsie de huit ans, traité sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE,

Cure n° 78,374.

M. et Mme Léger, de Maladie de foie, diarrhée, tumeur et vomissements.

Cure n° 68,471.

M. l'abbé Pierre Castelli, d'épuisement complet, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans; la Revalescière l'a rajeuni. « Je pêche, je confesse, je visite les malades je fais des voyages assez longs à pied, et je me sens l'esprit lucide et la mémoire fraîche. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes des 4, 7 et 60 fr., rafraichissent la bouche et

l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt chez M. Vinel, pharmacien à Cahors et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co, 26, place Vendôme, Paris.

**Vals.** — Sources : Saint Jean, Précieuse, Désirée, Rigolette, Magdelaine, Dominique.

Les expéditions directes se font par caisses de 24 et 50 bouteilles, au prix de 15 et 30 fr. Il suffit d'écrire à la Société générale des eaux minérales à Vals (Ardèche). — Détail dans toutes les villes.

Abonnez-vous au Paris-Journal et vous recevrez immédiatement et pour rien une excellente

Montre à remontoir Bréguet pour Rien, RIEN, RIEN, Ecrivez, 9, rue d'Aboukir, Paris, pour souscrire où pour avoir renseignements.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL N° 1635. — 27 Juin 1874.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Un oiseau de proie parisien, nouvelle par M<sup>me</sup> Nelly Lieutier (suite). — Nos gravures : Jules Janin; — Le chemin de fer de Paris à Dieppe, par Pontoise et Gisors; — Les derniers montagnards; — Les ambassadeurs birmans; — L'incendie de la forêt de Fontainebleau; — L'Éminence grise, par M. Gérôme; — Le maire de la ville de Rouen refuse de faire une réception officielle à l'empereur d'Allema-

gne, par M. Paul Malençon. — Chronique du Sport. — Bulletin bibliographique. — Revue financière de la semaine. — Les eaux de Marcols. — Cain, statue par M. Caillée. — Revue comique du mois, par Bertall. — Faits divers. — Echecs.

Gravures : Jules Janin. — Le nouveau chemin de fer de Paris à Dieppe, par Gisors; de Gisors à Gournay. — Les derniers montagnards (2 gravures). — L'ambassade birmane. — L'incendie de la forêt de Fontainebleau. — Salon de 1874 : L'Éminence grise, tableau de M. Gérôme; — Le maire de la ville de Rouen refusant de faire une réception officielle à l'empereur d'Allemagne, tableau de M. Paul Malençon; — Cain, statue par M. Caillée. — Les eaux de Marcols : établissement de dégustation établi par la compagnie, boulevard des Capucines, 10, à Paris. — Revue comique du mois, par Bertall (12 sujets). — Modes de 1874 : saison d'été, spécimen des gravures de l'Illustration de la mode. — Rébus.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

est une publication maintenant tellement répandue, qu'il serait superflu d'en parler si l'on avait en vue que l'intérêt de ses éditeurs.

Chaque exemplaire de ce journal est à lui seul le plus fructueux des prospectus. Mais s'il est encore parmi notre public des familles qui ne connaissent pas la Mode illustrée, désirent un journal de modes rédigé avec bon sens, enseignant l'économie autant que l'élégance, faisant paraître la plus grande quantité de travaux de fantaisie qui ait jamais figuré dans une publication, donnant les indications les plus aisées à suivre, tant pour l'exécution de ces divers travaux que pour les détails concernant l'ameublement, le savoir-vivre, la vie de famille, la deuxième éducation, nous dirons à ces familles : Faites connaissance avec la Mode illustrée, dirigée par M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.

On reçoit cinquante-deux numéros par an, et vingt-quatre grandes planches de patrons en grandeur naturelle, patrons éprouvés, reconnus excellents, permettant d'exécuter par soi-même les objets nécessaires à la toilette de tous les âges. La faible dépense représentée par un abonnement, qui peut être fait

pour un seul trimestre, sera placée à gros intérêts, car elle rapportera un capital en épargnant les frais petits si considérables de la main-d'œuvre pour ce qui concerne la toilette féminine et celle des enfants de tout âge.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande, par lettre affranchie, à l'administration, rue Jacob, 56.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de Par. Firmin Didot, frères, fils et Co, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste; dans ce cas il faut ajouter, pour chaque trois mois, un timbre de 25 centimes, soit quatre timbres pour l'année.

Prix pour les départements :

1<sup>re</sup> édit. : 5 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 4 fr.; 12 mois, 11 fr. 40. — 2<sup>e</sup> édit. : 5 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

Pour paraître prochainement

PAROISSIEN NOTÉ

A l'usage du Diocèse de Cahors.

J.-D. CRAYSSAC, libraire-éditeur à CAHORS.

Ce Manuel, réimprimé par ordre de Mgr l'Evêque de Cahors, a été disposé de manière que les fidèles puissent suivre facilement l'office du soir les jours de dimanches et de fêtes. Le plain-chant, en caractères fondus spécialement pour l'édition, est de tout point conforme au chant du diocèse, et son impression a été spécialement révisée par les éditeurs de Malines. Bien que conservant la forme d'un Manuel, ce Paroissien a été augmenté de l'office des ténèbres et de tout ce qui concerne l'office des morts, même des prières pour les funérailles.

M. Dessain, de Malines, ayant bien voulu se charger de l'impression, c'est dire avec quel soin elle sera faite.

On peut, dès ce moment, s'adresser à M. CRAYSSAC qui en est l'éditeur; les envois seront faits selon l'ordre des demandes.

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant, A. Layton.

A Vendre ou à Louer

GARNIE OU NON GARNIE

L'auberge dite de Jean de Bru, située rue du Lycée, à Cahors et tenue par M<sup>me</sup> veuve LAFON (Hélène).

S'adresser pour traiter à ladite veuve LAFON, propriétaire de l'établissement.

Toutes facilités pour le paiement.

L'EAU DES FÈES SARAH FÉLIX

est de toutes les spécialités de teintures pour les cheveux et la barbe la seule admise dans les grandes Expositions. L'analyse qui en été faite à l'Exposition de Vienne lui a valu le Diplôme de Mérite. Cette distinction assure le public contre les accidents que l'on a trop souvent à déplorer en se servant des imitations malsaines que l'on voit paraître tous les jours. On trouve à la Parfumerie des Fées Sarah Félix, r. Richer à Paris, la Pommade et l'Eau de toilette des Fées. — Dépôt chez tous les Parfumeurs et Coiffeurs de la ville.

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES ET AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER

(S. S. G. D. G.)



COMPTOIR A BORDEAUX CLOTURES DE LA GIRONDE EN TREILLAGE A LA MÉCANIQUE USINE au port de la Souys LA PASTIDE-BORDEAUX

CE GENRE DE CLOTURE OFFRE LE DOUBLE AVANTAGE D'ÉCONOMIE ET DE DURÉE.

PRIX : Depuis 40 c. le mètre courant à 1 fr. 15 c., suivant la hauteur. ÉCRIRE franco Fils noirs et galvanisés pour vignes, etc. au prix de fabrication.

S'adresser pour tous renseignements et achats, à M. Breil, marchand quincailler, boulevard Nord, seul représentant pour l'arrondissement de Cahors.

NOUVEAU-NÉS

avis aux Mères

Toutes les maladies du premier-âge, Coliques des Nouveau-Nés, vomissements, diarrhée, insomnies, toux, fièvre, et surtout les Dentitions difficiles et les Convulsions, sont prévenues et guéries par le SIROP PADIATIQUE de E. TEYSSERE, Pharmacien à Limoges (Mention honorable de la Société protectrice de l'Enfance).

A Cahors, chez M. Rouquette, pharmacien.

LE RENTIER

JOURNAL FINANCIER fondé en 1869, paraissant les 7, 17 et 27 de chaque mois, donne les tirages et tous renseignements financiers et coûte.

4 fr. PAR AN.

Pour s'abonner, envoyer mandats ou timbres-poste au directeur, M. ALFRED NEYMARCK, 22, rue Neuve-St-Augustin, Paris.

• EDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments.

Publiée sous la direction de M. EDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse; continuée jusqu'en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques; & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs.

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4°, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU : La 1<sup>re</sup> partie du TOME I<sup>er</sup>, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins; — le TOME III, complet; — la 1<sup>re</sup> partie du TOME IV, Notes & Additions.

Les compléments des TOME I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit : à Toulouse, chez EDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse.

Eaux Minérales de Miers.

Hôtel Carbois, à Alviagnac

Par Gramat (Lot).

GARE DE ROCAMADOUR

OMNIBUS A TOUS LES TRAINS

L'efficacité des eaux de Miers, dont la réputation a été longtemps consacrée, aux départements limitrophes, est aujourd'hui parfaitement établie.

L'hôtel Carbois, le premier que l'on trouve en arrivant de la gare de Rocamadour à Alviagnac, jouit d'une réputation justement méritée.

Enfin à la modicité des prix se joint un avantage inappréciable qui rend peu dispendieux le séjour à Alviagnac. Les voyageurs qui logent à l'hôtel Carbois, ont l'avantage d'avoir le médecin inspecteur des eaux dans l'hôtel même.

Pour retenir une ou plusieurs chambres, écrire à M. CARBOIS, à Alviagnac, par Gramat (Lot).

TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M<sup>me</sup> LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; Feux d'artifices; Lanternes vénitienne en tous genres.

ETABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)

SAISON DES BAINS

A l'établissement de Vichy, l'un des mieux installés de l'Europe, on trouve dans les Douches de toute-espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.

Tous les jours, du 15 mai au 15 septembre, Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinets de lecture, — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversations et de Billards.

Tous les chemins de fer conduisent à Vichy.

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement. Ecrire : Administration de la C<sup>ie</sup> concessionnaire, PARIS, 22, boulevard Montmartre.

A Cahors, chez M. DULAC, pharmacien.

Chez M. VINEL, pharmacien-droguiste.